

bloc-notes



JEAN-PIERRE SUEUR
DÉPUTÉ, MAIRE D'ORLÉANS

21 octobre 1990. L'affaire Sandoz est, à bien des égards, exemplaire. Souvenez-vous : durant l'été 1988, nous découvrons, presque par hasard, le projet d'extension de l'usine située au Champ de Mars, près de la Loire. La publicité n'avait pas été considérable, c'est le moins qu'on puisse dire. Nous apprenions qu'avec cette extension, les produits entreposés jusque là à Saran le seraient désormais en bord de Loire. Une association se créait. Les questions fusaient. Y avait-il des risques ? Certes, toutes les précautions seraient prises. Mais même si le risque était minime, limité, comment justifier le stockage en bord de Loire de produits susceptibles d'être dangereux en cas d'incendie, bobines de PVC ou autres substances ? Avec beaucoup d'autres, je pensais qu'il ne fallait pas courir ce risque : l'affaire Protex reste dans toutes les mémoires, et les bords de Loire sont un site sensible. Pendant que l'on se pose toutes ces questions, que les uns et les

autres prennent position, l'enquête publique démarre. Mais, bizarrerie de notre législation, l'enquête publique qui est nécessaire pour autoriser le fonctionnement d'une "installation classée" est une procédure tout à fait distincte de la délivrance du permis de construire. Or, la ville d'Orléans a délivré le permis de construire dans un délai record. Les citoyens sont donc appelés à s'exprimer au sujet d'un bâtiment qui, chaque jour, se construit sous leurs yeux. Cela frise l'absurde. La controverse se développe. Les adversaires de l'extension projetée se voient opposer la nécessité de préserver les emplois existants comme s'il n'était pas possible de défendre à la fois l'écologie et l'emploi.

L'affaire était donc mal partie. Il a cependant été possible d'arriver à une solution au terme d'un dialogue approfondi avec M. Basdevant, président de Sandoz-France, et ses collaborateurs, et avec le concours très actif du préfet, M. Paul Bernard, des services de l'Etat et de ceux de la ville.

Les établissements Sandoz ont d'abord accepté d'interrompre les travaux. C'était indispensable pour que le dialogue puisse

reprendre sur des bases saines. Ensuite, nous nous sommes mis d'accord sur le fait "qu'aucun produit dont le stockage en bord de Loire présenterait un risque ou un danger ne serait entreposé au Champ de Mars". Cet accord devait se traduire par la mise en place de stocks à Ormes, dans un bâtiment spécialisé, présentant toutes les garanties requises.

Nous aurions pu en rester là. Mais nous sommes allés plus loin. Il a, en effet, été convenu que les établissements Sandoz implanteraient dans le parc technologique de La Source un laboratoire très performant de recherche galénique.

Ce laboratoire aurait pu aller sur un autre site ou dans un autre pays : Sandoz est un groupe mondial. Ce sera un atout d'importance pour notre parc technologique, situé entre l'université et le CNRS.

Signant, avec l'entreprise un protocole d'accord le 5 octobre dernier à la mairie, je me disais que la controverse et le débat public sont souvent plus efficaces qu'on ne le dit parfois. Ils peuvent permettre d'éviter des erreurs, de les réparer, et d'imaginer des issues auxquelles personne n'avait pensé d'abord.

La controverse et le débat public sont souvent plus efficaces qu'on ne le dit parfois. Ils peuvent permettre d'éviter des erreurs, de les réparer, et d'imaginer des issues auxquelles personne n'avait pensé d'abord.